



AIDES FINANCIÈRES

Plusieurs aides peuvent vous être octroyées en lien avec la scolarité de votre(s) enfant(s) au collège, notamment **la bourse des collèges, la bourse départementale et le fonds social**. Vous trouverez ci-dessous les modalités précises pour chacune des aides.

1

BOURSE DES COLLÈGES : POUR QUI ? QUAND ?



COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

Quand faire la demande ? : à chaque rentrée scolaire, de début septembre jusqu'aux vacances d'octobre. (19 octobre 2023)

Comment ? : par Internet principalement avec les télé-services (via Educonnect) ou par papier

Suis-je éligible ? : la bourse est soumise à un barème, que vous pouvez trouver à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

A quoi sert la bourse ? : Pour les élèves demi-pensionnaires, elle est versée sur le compte de cantine. Pour les élèves externes, un versement est effectué sur votre compte bancaire à chaque fin de trimestre (fin décembre, fin mars, début juillet)

2

LES BOURSES DÉPARTEMENTALES Formulaire de demande en ligne



Bourses Scolaires Côte-d'Or
de Collège

Bourses Scolaires Côte-d'Or
SEGPA

Quand faire la demande ? : à chaque rentrée scolaire, de début septembre jusqu'aux vacances de décembre (31 décembre 2023)

Comment ? : par Internet sur le site du Conseil Départemental : <https://www.cotedor.fr/aide/bourse-scolaire-cote-dor-de-college>

Suis-je éligible ? : la bourse est soumise des conditions de ressources que vous trouverez sur le site internet du Conseil Départemental

A quoi sert la bourse ? : C'est une aide pour les familles domiciliées en Côte d'Or, versée sous la forme d'un versement annuel forfaitaire

Bourses Scolaires Côte-d'Or SEGPA : un montant forfaitaire de 150 € pour les élèves inscrits en classe de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA, **sans conditions de ressources**. Il faut déposer une demande via Internet comme pour la bourse départementale.



3

Fonds Social Collégien



Pour la cantine



Pour les sorties scolaires
(voyage, théâtre, musée)
de mon enfant.

BESOIN D'UN COUP DE POUCE ???

Le fonds social peut vous aider
pour différentes dépenses en
lien avec la scolarité !

Pour les fournitures
scolaires de mon
enfant.



Pour les vêtements
nécessaires à l'école.



Une personne
ressource au sein
du collège



ASSISTANTE SOCIALE

N'hésitez pas à contacter l'assistant(e) social du collège